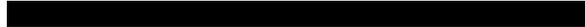


## Table des matières

1	EXIGENCES GÉNÉRALES .....	3
1.1	Sommaire des travaux .....	3
1.2	Calendrier des travaux.....	3
1.3	Aménagement du chantier .....	3
1.4	Énergie électrique temporaire .....	4
1.5	Matériaux et équipement.....	4
1.6	Nettoyage .....	4
1.7	Réunions de chantier .....	4
1.8	Codes et règlements.....	4
1.9	Protection temporaire .....	5
1.10	Installations sanitaires .....	5
2	DEVIS TECHNIQUE .....	5
1	Tous les points énumérés à la section 1.1 des conditions générales .....	5
1.1	<b>Portée des travaux</b> .....	5
1.2	<b>Conditions existantes</b> .....	5
1.3	<b>Correctifs</b> .....	6
1.4	<b>Finition</b> .....	6
1.5	<b>Services</b> .....	7
	Annexe A : Expertise Genexco + annexe .....	7
	Annexe B : Plan d'architecture [REDACTED] .....	7
	Annexe C : Document photo [REDACTED] .....	7

**Réclamation 4163-4185-5155-5161-5247**



## 1 EXIGENCES GÉNÉRALES

### 1.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

4163 : point #39 de la décision de l'administrateur du 01 / 12 / 2021

4185 : point #15 de la décision de l'administrateur du 01 / 12 / 2021

5155 : point #1 & 24 de la décision de l'administrateur du 16 / 02 / 2022

5161 : point #1 & 31 de la décision de l'administrateur du 16 / 02 / 2022

5247 : point #1 & 33 de la décision de l'administrateur du 16 / 02 / 2023

Suivre les indications contenues au rapport d'expertise de la firme [Genexco](#) pour la mise en œuvre des correctifs ([voir annexe A](#)).

Suivre les indications du présent document en complément du rapport d'expertise de la firme [Genexco](#), pour l'application de la solution de correction permettant tous les travaux de remise en état des lieux.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

### 1.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Début des travaux d'installation de puisards dans la rue
- Fin des travaux d'installation de puisards dans la rue
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)
  
- Jalon 1 : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24 heures à l'avance pour la vérification de l'installation de la tranchée drainante avant le remblai.

### 1.3 Aménagement du chantier

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Si nécessaire, Prévoir un conteneur pour la disposition des rebuts de démolition.  
Le conteneur devra être localisé dans la rue devant la maison.

Le cas échéant, l'entrepreneur obtiendra et assumera le coût de location des trottoirs et des voies publiques et en assurera la protection.

Prévoir la protection des surfaces revêtues (pavage, pavé, autre) si de la machinerie doit y circuler.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

### 1.4 Énergie électrique temporaire

L'entrepreneur fournira et assumera les frais associés à l'alimentation temporaire en courant électrique nécessaire à l'éclairage et au fonctionnement des outils en cours de travaux.

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

### 1.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

### 1.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

### 1.7 Réunions de chantier

Si nécessaire, GCR convoquera une réunion de démarrage avant la mobilisation ainsi que d'autres réunions au besoin.

### 1.8 Codes et règlements

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec 2010, aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Saint-Bruno de Montarville, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

### 1.9 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

### 1.10 Installations sanitaires

Prévoir les installations sanitaires temporaires requises.

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

## 2 DEVIS TECHNIQUE

### 1 Tous les points énumérés à la section 1.1 des conditions générales

#### 1.1 Portée des travaux

- 1- Finir la connexion d'une descente de gouttière a l'unité 2305
- 2- Remplacer les couvercles des puisards situés dans les garages (2115-2205-2215-2305-2405)
- 3- Corriger le pavé-uni situé dans les rez-de-jardin des bâtiments 2115-2205-2305-2405
- 4- Ajouter 2 puisards dans la rue qui seront connecté au réseau pluvial actuel (voir rapport de la firme Genexco et son annexe)

#### 1.2 Conditions existantes

##### Connexion de la gouttière au 2305

Excaver une petite tranchée a la main pour permettre le passage d'un conduit non-perforé de la descente de gouttière vers la rue

##### Remplacer les couvercles des puisards situés dans les garages

Disposer des couvercles de puisards existant

##### Corriger les pavés unis des rez-de-jardin des bâtiments 2115-2205-2405

Enlever les pavés-unis dans les rez-de-jardin de chaque bâtiment pour permettre le renouvellement vers le puisard existant

Ajouter 2 puisards dans la rue qui seront connectés au réseau pluvial actuel

Arracher et disposer l'asphalte aux endroits délimités dans l'annexe du rapport de la firme Genexco

Excaver aux endroits ciblés dans l'annexe du rapport de la firme Genexco pour permettre l'installation de 2 puisards et aussi permettre la connexion au réseau pluvial existant

### 1.3 Correctifs

Connexion de la gouttière au 2305

Effectuer un trou dans la bordure de béton pour permettre l'évacuation de la gouttière vers la rue.

Connecter la descente de gouttière au trou effectué dans la bordure par un conduit rigide

Remplacer les couvercles des puisards situés dans les garages

Fournir et installer des nouveaux couvercles de puisards qui empêcheront les résidus de pénétrer dans le poste de pompage

Corriger les pavés-uni des rez-de-jardin des bâtiments 2115-2205-2405

Refaire les assises

Réinstaller les pavés-uni

NB : l'installation devra permettre le drainage des eaux de surface vers le bassin déjà en place

Ajouter 2 puisards dans la rue qui seront connectés au réseau pluvial actuel

Installer les puisards tel que demandé dans le rapport de la firme Genexco

Connecter les puisards sur le réseau pluvial actuel tel que demandé dans le rapport de la firme Genexco

### 1.4 Finition

Connexion de la gouttière au 2305

Remise en état du terrain

Remplacer les couvercles des puisards situés dans les garages

Sans objet

Corriger les pavés-uni des rez-de-jardin des bâtiments 2115-2205-2405

Sans objet

Drainage du mur de soutènement mitoyen entre les bâtiments 2115 et 2105

Remise en état du terrain : terre + tourbe

Replanter les arbustes

Ajouter 2 puisards dans la rue qui seront connectés au réseau pluvial actuel

Remblai (norme?)

Asphalte (norme?)

### 1.5 Services

Sans objet

**Annexe A : Expertise Genexco + annexe**

**Annexe B : Plan d'architecture** [REDACTED]

**Annexe C : Document photo** [REDACTED]

**FIN DU DOCUMENT**

Annexe photo dossier : ██████████ "Drainage"

Photo #1

descente de gouttière 2305



Photo #2

descente de gouttière 2305



Photo #3

Rez-de-Jardin 2115



Photo #4

Rez-de-Jardin 2115



Photo #5

Rez-de-Jardin 2205

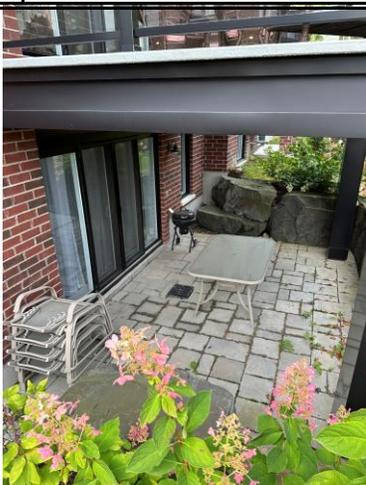


Photo #6

Rez-de-Jardin 2205



Annexe photo dossier : [REDACTED] "Drainage"

Photo #7

Rez-de-jardin 2305

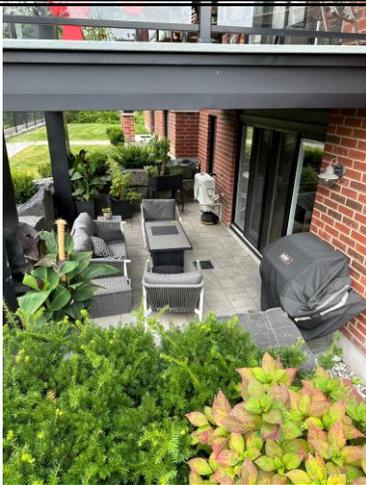


Photo #8

Rez-de-jardin 2305



Photo #9

Rez-de-jardin 2405



Photo #10

Rez-de-jardin 2405



Photo #11

Mur de soutènement 2115-2205



Photo #12



Annexe photo dossier : ██████████ "Drainage"

Photo #13

Puisard 2115-2105

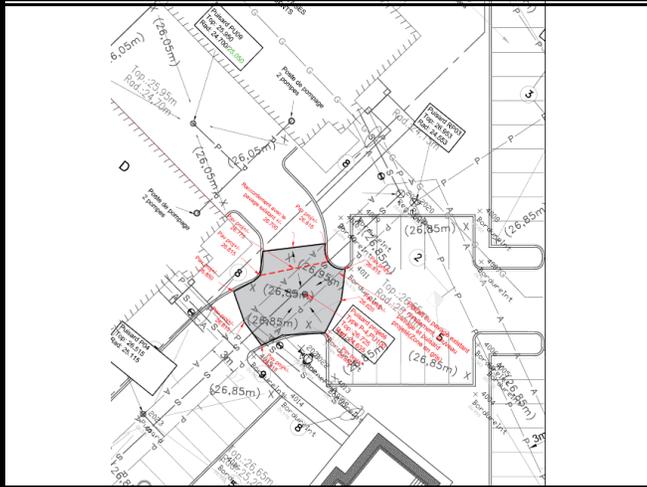


Photo #14

Puisard 2115-2105



Photo #15

Puisard 2205-2215

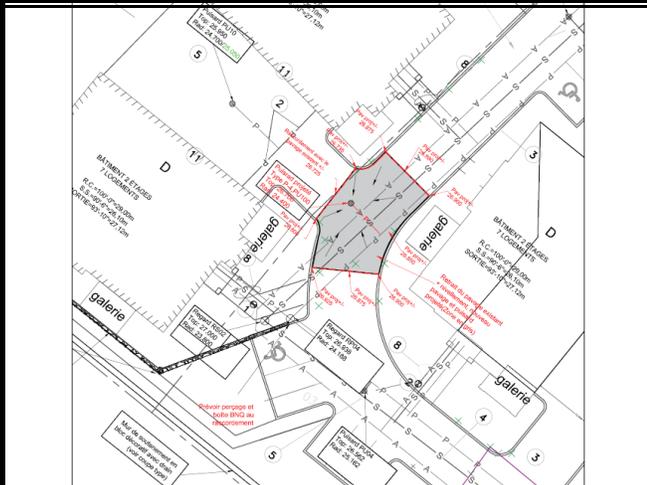


Photo #16

Puisard 2205-2215



Photo #17

Photo #18

